

ANFA

## APPEL D'OFFRE OUVERT

# CREATION DE PARCOURS DE FORMATION SUR LA BATTERIE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

## ACCORD-CADRE

## CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS  
JEUDI 6 MARS 2025 A 16H00



## Table des matières

<b>1. ANFA.....</b>	<b>2</b>
<b>2. PROJET BATTENA .....</b>	<b>2</b>
2.1. HISTORIQUE .....	2
2.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET BATTENA – ANFA .....	3
2.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PROJET BATTENA – ANFA .....	3
2.4. OBJET DU MARCHE.....	4
<b>3. PUBLIC .....</b>	<b>4</b>
3.1. PARCOURS DE FORMATION CONTINUE « MAINTENANCE DES BATTERIES DE VEVH » ET « RECYCLAGE DES BATTERIES DE VEVH » : LES EMPLOYES DU SECTEUR.....	4
3.2. PARCOURS DE FORMATION “SENSIBILISATION AUX BATTERIES DE VEVH, LEUR MAINTENANCE ET RECYCLAGE” : LES JEUNES	4
<b>4. ALLOTISSEMENT DE L’ACCORD-CADRE.....</b>	<b>4</b>
4.1. LOT 1 – CREATION DE DEUX PARCOURS DE FORMATION CONTINUE : « MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEVH » ET « RECYCLAGE DE BATTERIES DE VEVH » .....	4
4.2. LOT 2 – CONCEPTION D’UN PARCOURS DE FORMATION « SENSIBILISATION AUX BATTERIES DE VEVH, LEUR MAINTENANCE ET RECYCLAGE » .....	7
<b>5. EXIGENCES DE L’ANFA.....</b>	<b>8</b>
5.1. LA PRODUCTION .....	8
5.2. LE SUIVI ET LA REMEDIATION .....	9
<b>6. CONTRAINTES A RESPECTER .....</b>	<b>10</b>
6.1. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET OBLIGATIONS LEGALES.....	10
6.2. CALENDRIER PREVISIONNEL.....	11
6.3. LE RESPECT DES FORMATS DE LA FORMATION (TRAMES ET CHARTE GRAPHIQUE) .....	12
6.4. BUDGET CONCEPTION/PRODUCTION.....	12
6.5. MODALITES DE PAIEMENT .....	12
<b>7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....</b>	<b>12</b>

## 1. ANFA

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la Branche des Services de l'Automobile de la mise en œuvre de **dispositifs relevant de sa politique nationale de formation**.

En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne **trois objectifs majeurs** :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans les métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.



Pour en savoir plus : [www.anfa-auto.fr/](http://www.anfa-auto.fr/)

## 2. PROJET BATTENA

### 2.1. Historique

Afin de répondre aux exigences réglementaires pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'empreinte carbone, les constructeurs automobiles ont développé leur offre en matière de Véhicules Électriques à Batterie (VEB). En effet, le règlement européen 333/2014 dit « CAFE » impose aux constructeurs de vendre une part croissante de véhicules rejetant peu de CO<sub>2</sub>. Le VEB répond à ces exigences. De fait, s'ils étaient jusque-là marginaux dans les immatriculations de voitures neuves, ces véhicules font une percée remarquable depuis 2021. De plus, l'ajustement à l'objectif 55 (Fit for 55), qui comprend un certain nombre de mesures visant à réduire de 55% les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030, prévoit la fin progressive de la vente de voitures thermiques neuves et un arrêt définitif en 2035.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient l'émergence d'une filière batterie compétitive sur son territoire. Aujourd'hui, elle structure cette filière qui concentre la majeure partie des industriels français des batteries.

Le projet **BATTENA** (formations BATTerie En Nouvelle-Aquitaine) lancé en avril 2024, a pour objectif de développer des formations nouvelles ou adaptées, de bac -3 à bac+8, sur toute la chaîne de valeur de la filière batterie : les métiers de production, d'assemblage et de maintenance. Son ambition est aussi de répondre aux enjeux d'attractivité des métiers de la filière en proposant des actions ciblées en matière de sensibilisation et de communication. Les objectifs de BATTENA se déclinent donc en **3 grandes actions** :

Action 1 : **Suivre et accompagner** l'évolution de la filière batterie

Action 2 : **Développer les parcours de formation** répondant aux besoins de la filière batterie

Action 3 : Promouvoir la filière : attractivité, **sensibilisation**, communication

Le projet BATTENA répond ainsi aux besoins d'une très forte croissance de la filière batterie, qui exprime de nouveaux et nombreux besoins en compétences (dont la maintenance et le recyclage d'une batterie de véhicule électrique), avec un potentiel de recrutements très important alors que le marché de l'emploi est tendu.

BATTENA compte 24 partenaires de consortium, dont l'ANFA, qui œuvrent pour mener à bien ce projet de grande envergure. Dans le présent document, nous utiliserons le nom **BATTENA – ANFA** pour désigner les actions de l'ANFA dans le cadre du projet BATTENA (Action 2 et Action 3).

## 2.2. Objectifs stratégiques du projet BATTENA – ANFA

Le développement de nouvelles motorisations électriques qui utilisent des batteries de traction fait émerger de nouvelles activités dans le cycle de vie de la voiture qui attribue une priorité importante à la maintenance et au recyclage des batteries.

Cependant, à ce jour, **peu d'opérateurs et de techniciens sont préparés** à pouvoir intervenir sur ces batteries dans le respect des règles de sécurité et des normes environnementales en vigueur. C'est dans ce contexte que l'ANFA souhaiterait :

- **former les opérateurs et les techniciens** d'atelier, ainsi que **les opérateurs en recyclage** des centres VHU à la maintenance et au recyclage de batteries de VEVEH ;
- **sensibiliser les jeunes** en CAP et Bac Pro aux enjeux des batteries (types de batteries, cycle de vie, enjeux environnementaux et de sécurité, structure et fonctionnement, maintenance et diagnostic...), afin de les préparer aux défis de cette transition technologique.

## 2.3. Objectifs opérationnels du projet BATTENA – ANFA

Par conséquent, l'ANFA souhaite accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions du marché de travail en **développant de nouveaux parcours de formation et de sensibilisation** axés sur la maintenance et le recyclage des batteries de VEVEH, dans le cadre du projet BATTENA – ANFA. Le présent appel d'offres est ainsi lancé en lien avec ce projet.

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques, l'ANFA œuvre sur 2 axes :

### Axe 1. Développement des parcours de formation continue :

Création de deux parcours de formation hybride sur les thèmes de la « Maintenance des batteries de VEVEH » et du « Recyclage des batteries de VEVEH », destinés aux techniciens d'atelier, ainsi qu'aux opérateurs en recyclage des centres VHU.

### Axe 2. Sensibilisation aux métiers de la filière :

Création d'un parcours de formation en ligne visant à sensibiliser les jeunes en formation initiale (CAP et Bac Pro, filière "Maintenance de véhicules") aux batteries de VEVEH, leur maintenance et recyclage.

## 2.4. *Objet du marché*

Ce marché a donc pour objectif de sélectionner un / des prestataire(s) de formation pouvant concourir à l'atteinte de l'objectif opérationnel du dispositif, à savoir :

1. la conception de **deux parcours de formation continue** : « Maintenance des batteries de VEvh » et « Recyclage des batteries de VEvh » ;
2. la conception **d'un parcours de formation « Sensibilisation** aux batteries de VEvh, leur maintenance et recyclage »

## 3. PUBLIC

### 3.1. *Parcours de formation continue « Maintenance des batteries de VEvh » et « Recyclage des batteries de VEvh » : les employés du secteur*

Pour les parcours de formation continue, la cible principale seront les salariés d'entreprises du secteur concernés par la maintenance et le recyclage de batteries des VEvh (techniciens, opérateurs d'ateliers, opérateurs en recyclage des centres VHU). **Les stagiaires doivent être habilités B2TL.**

### 3.2. *Parcours de formation "Sensibilisation aux batteries de VEvh, leur maintenance et recyclage" : les jeunes*

Ce parcours ciblera les jeunes en CAP et Bac Pro de la filière "Maintenance de véhicules", voie scolaire et apprentissage.

## 4. ALLOTISSEMENT DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre est alloti en 2 lots présentés ci-dessous.

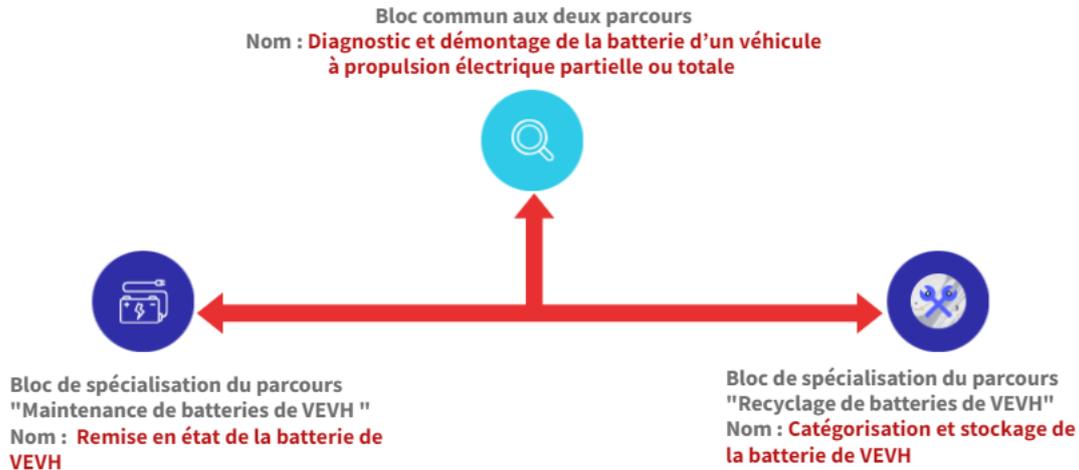
### 4.1. *LOT 1 – Création de deux parcours de formation continue : « Maintenance de batteries de VEvh » et « Recyclage de batteries de VEvh »*

#### Objectif

Le candidat sélectionné devra **concevoir 2 parcours de formation continue**, sur les thématiques « Maintenance de batteries de VEvh » et « Recyclage de batteries de VEvh ».

## Contenus

Les deux parcours auront chacun **un bloc commun** et **un bloc de spécialisation**, comme indiqué ci-dessous.



Les contenus de ces blocs doivent correspondre aux blocs suivants des référentiels de formation du CQP « Technicien maintenance de batteries de véhicules électriques » et du CQP « Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques ».

### **1. Bloc commun aux deux parcours : « Diagnostic et démontage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale »**

Les compétences visées par ce bloc sont :

- Vérifier l'intégrité physique d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale et de son pack batterie (identification des chocs, perte d'étanchéité, câbles arrachés...) pour mesurer et qualifier le niveau de risque
- Contrôler l'état de fonctionnement de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale (état des calculateurs, relevés SOH/SOC...) en mobilisant les outils adaptés
- Déposer le pack batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale, en tenant compte de sa disposition et de son type de branchement
- Démontier le pack batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale, à l'aide des outils et méthodes préconisés, pour accéder aux composants internes de la batterie de traction
- Diagnostiquer l'état interne des composants électriques et électroniques de la batterie de traction d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale (oxydation, état des busbars, relais, capteurs, calculateurs, modules...), à l'aide de contrôles visuels et instrumentés, pour confirmer les éventuels dysfonctionnements
- Prévenir les risques électriques relatifs aux travaux sous tension, en adoptant les mesures de protection collective et individuelle adaptées et en procédant aux contrôles recommandés

## **2. Bloc de spécialisation du parcours « Maintenance de batteries de VEVH » :** **« Remise en état de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale »**

Les compétences à développer dans ce bloc sont :

- Séparer les composants internes de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale en stockant les éléments dangereux en sécurité
- Calibrer les modules de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale, en mobilisant les outils adaptés, pour rééquilibrer leurs tensions
- Remplacer les composants électroniques et électriques faisant l'objet d'un dysfonctionnement pour remettre en conformité la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale
- Reprogrammer les calculateurs du pack batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale, à l'aide d'outils adaptés et en mettant à jour leur logiciel, pour les remettre en conformité
- Fermer le pack batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale, à l'aide des outils et méthodes préconisés, pour assurer son étanchéité et son intégrité
- Compléter la documentation réglementaire relative à l'intervention sous tension, afin de la clôturer
- Prévenir les risques électriques relatifs aux travaux sous tension, en adoptant les mesures de protection collective et individuelle adaptées et en procédant aux contrôles recommandés

## **3. Bloc de spécialisation du parcours « Recyclage de batteries de VEVH » :** **Catégorisation et stockage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale**

Les compétences visées par ce bloc sont :

- Séparer les composants internes de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale en stockant les éléments dangereux en sécurité
- Compléter la documentation réglementaire relative à l'intervention sous tension, afin de la clôturer
- Trier et référencer le pack batterie et/ou ses éléments selon leur nature (éléments électriques, électroniques, plastiques, métalliques), leur état de fonctionnement (fonctionnel ou défaillant), en vue de leur catégorisation
- Conditionner le pack batterie et/ou ses éléments selon leurs spécificités, leur état fonctionnel et selon l'existence et le type de risques pour assurer leur stockage
- Procéder au stockage du pack batterie et/ou de ses éléments selon leur destination finale (réemploi, seconde vie ou recyclage), dans les emplacements adaptés
- Assurer la traçabilité de la batterie et de ses différents éléments tout au long du processus de démontage, de tri, et de stockage
- Prévenir les risques électriques relatifs aux travaux sous tension, en adoptant les mesures de protection collective et individuelle adaptées et en procédant aux contrôles recommandés



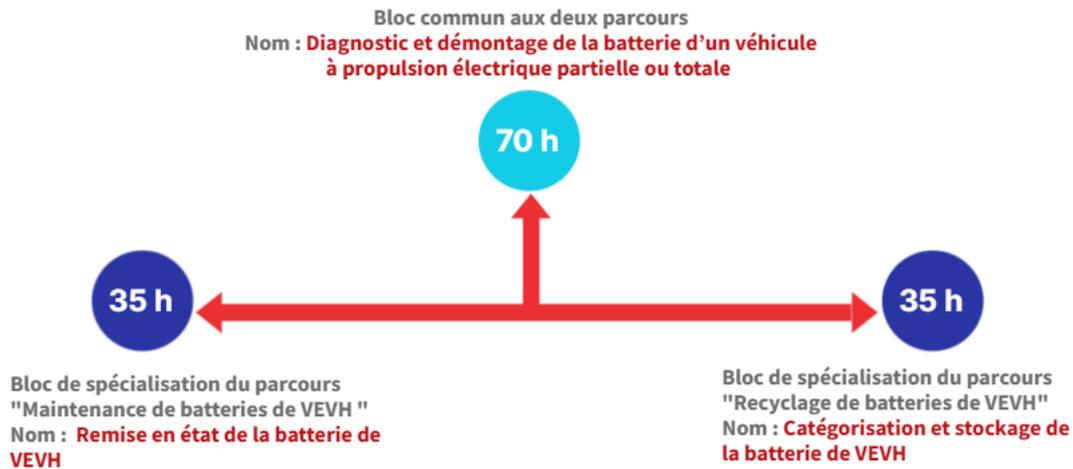
**Pour en savoir plus :**

[RNCP39979 - CQP Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques](#)

[RNCP39984 - CQP Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques](#)

**Durée**

La durée approximative des blocs est indiquée ci-dessous.



Le candidat sélectionné devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des parcours de formation. Cela implique notamment de couvrir les différentes technologies de batteries disponibles sur le marché, en adoptant une approche multimarque.

Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

**Approche pédagogique souhaitée par l'ANFA**

Le prestataire sélectionné devra **concevoir des formations hybrides** (présentiel et e-learning), en utilisant la pédagogie active incluant des méthodes innovantes. Cette approche pédagogique permettra de réduire les jours de formation en présentiel en proposant certains concepts en FAD.

La création d'un **court module** (10 – 15 min) **en réalité virtuelle multisupport** (casque, téléphone, ordinateur...) est requise. L'utilisation de la réalité virtuelle permettrait d'acquérir un savoir-faire qui ne peut pas être traité en travaux pratiques, tout en offrant un environnement sécurisé qui autorise le droit à l'erreur.

**4.2. LOT 2 – Conception d'un parcours de formation « Sensibilisation aux batteries de VEVH, leur maintenance et recyclage »**

**Objectif**



Le candidat sélectionné devra concevoir un parcours de formation “ Sensibilisation aux batteries de VEHV, leur maintenance et recyclage “.

### Contenus

Les contenus de ce parcours seront discutés avec le prestataire mais devront aborder à minima les sujets suivants :

1. **Découverte** des véhicules électriques et hybrides, des technologies utilisées dans la batterie (commun CAP/ Bac Pro)
2. Acculturation à la **règlementation** (commun CAP / Bac Pro)
3. Initiation à la **maintenance** de la batterie (commun CAP / Bac Pro, niveaux différents)
4. **Diagnostic** de la batterie (Bac Pro uniquement)
5. **Réparation** de la batterie (Bac Pro uniquement)
6. **Etudes de cas** (commun CAP/ Bac Pro, contenus adaptés)
7. **Cycle de vie** et recyclage (commun CAP / Bac Pro)

### Approche pédagogique souhaitée par l'ANFA

Le prestataire sélectionné devra concevoir un **parcours e-learning** composé de plusieurs modules, basé sur une pédagogie active et des supports interactifs (exemple : support Rise) intégrant des méthodes innovantes. Ce parcours peut également inclure une conception en 3D.

Nota : Les modules créés serviront de supports numériques pour l'enseignement en présentiel dans les organismes de formation initiale (CFA, lycées professionnels, etc.). La structure modulaire adaptative du parcours permettra aux formateurs et enseignants de sélectionner des contenus adaptés à divers publics (CAP, Bac pro).

### Durée

Le parcours créé aura une durée approximative **de 7 h** (environ 7 modules de 45 - 60 min).

Le candidat sélectionné devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des parcours de formation. Cela implique notamment de couvrir les différentes technologies de batteries disponibles sur le marché, en adoptant une approche multimarque.

Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

## 5. EXIGENCES DE L'ANFA

### 5.1. La production

Dans le cadre de la conception, le candidat devra respecter le process et les outils de la formation ANFA.

### Les livrables attendus

- 1. Scénarisation de la formation :**
  - a. Un scénario global (synopsis) de la formation.
  - b. Un scénario pédagogique détaillé, soumis à validation par l'ANFA pour assurer la conformité de l'ingénierie de formation.
- 2. Documents pour chaque formation et ressource numérique :**
  - a. Un synopsis ou storyboard détaillant le contenu et les interactions.
  - b. Un planning de production précis.
- 3. Fiche formation :**
  - a. Fiches formation conformes au modèle standardisé fourni par l'ANFA.
- 4. Supports pour les formations présentes :**
  - a. Un kit pédagogique complet comprenant :
    - Support formateur
    - Support stagiaire
    - Support de présentation (diaporama, par exemple)
    - Ressources complémentaires (fiches pratiques, annexes, etc.)
    - Mise en main de la formation (pour chaque parcours)
- 5. Supports pour les formations à distance :**
  - a. Fichiers numériques dans les formats suivants :
    - Version web prête à être déployée.
    - Format SCORM pour intégration dans une plateforme LMS.
    - Version modifiable (fichiers source. story, Rise, ou équivalents).
- 6. Une évaluation diagnostique** en début de la formation et une **évaluation des acquis** à la fin de la formation sont souhaitables.

Nota : Des étapes d'échange et de validation, ainsi qu'un planning de production devront être systématiquement proposés lors de la conception/production.

### 5.2. Le suivi et la remédiation

Le prestataire retenu devra organiser des sessions de mise en main pour chaque parcours de formation créé (les modalités seront définies ultérieurement avec le prestataire sélectionné) :

- Parcours de formation continue : mise en main au format hybride auprès de quelques formateurs référents habilités B2TL ;
- Parcours de formation de sensibilisation : mise en main à distance.

De plus, une session de test sera organisée par l'ANFA pour le parcours de formation "Sensibilisation aux batteries de VEVH, leur maintenance et recyclage" (lot 2) après la livraison finale de ce dernier.

À l'issue des sessions de mise en main pour l'ensemble des parcours créés et de la session de test du parcours de formation "Sensibilisation aux batteries de VEVH..." (lot 2), le prestataire pourrait être amené à apporter les remédiations nécessaires, dans un délai maximal de 3 mois après la livraison finale.

La mise en place des sessions de mise en main et les remédiations sont incluses dans le budget initial de conception. Le candidat devra détailler les méthodes de remédiation qu'il propose pour les formations.

## 6. CONTRAINTES A RESPECTER

Afin d'harmoniser son offre de formation, l'ANFA impose des contraintes de réalisation que chaque candidat devra respecter et prendre en compte dans sa proposition.

### 6.1. Droits de propriété intellectuelle et obligations légales

#### Cession des droits

Dans le cadre du présent appel d'offres, le prestataire s'engage à céder à l'ANFA, de manière exclusive, l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les supports de formation créés pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits d'auteur. Cette cession inclut :

#### - le droit d'adaptation

L'ANFA disposera du droit exclusif d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter tout ou partie des supports de formation. Cela comprend notamment :

- La modification, la mise à jour et la transformation des contenus,
- L'intégration des supports dans des nouveaux projets,
- La création de contenus dérivés.

#### - le droit de représentation

L'ANFA pourra représenter, faire représenter ou autoriser un tiers à représenter tout ou partie des supports, sans limitation de nombre, par tous moyens et sur tout type de supports (électroniques, numériques, informatiques).

#### - le droit d'exploitation

L'ANFA disposera de l'intégralité des droits d'exploitation sur tout ou partie des supports cédés, sous toute forme à titre exclusif et définitif.

#### Conditions financières

Les droits de cession de propriété intellectuelle sont **intégralement inclus dans le prix** de la prestation fourni par le prestataire.

## Garanties et obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à garantir que les contenus créés sont **originaux et libres de tout droit appartenant à des tiers**. Il certifie disposer de l'ensemble des droits patrimoniaux nécessaires pour effectuer cette cession et garantit que les supports transmis respectent la législation applicable, notamment en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur.

Le prestataire s'engage également à :

- Assurer que les contenus et outils pédagogiques remis à l'ANFA ne contreviennent pas aux droits de propriété intellectuelle de tiers,
- Respecter les obligations liées à la protection des données personnelles (RGPD) lors de la création et de l'utilisation des supports,
- Protéger les données personnelles collectées ou utilisées, en garantissant leur sécurité et leur confidentialité.

## Clause de non-responsabilité de l'ANFA

La responsabilité de l'ANFA **ne pourra en aucun cas être engagée** en cas d'utilisation non autorisée par le prestataire d'œuvres intellectuelles appartenant à des tiers. Le prestataire assumera l'entière responsabilité des éventuelles réclamations ou litiges en découlant.

## Confidentialité

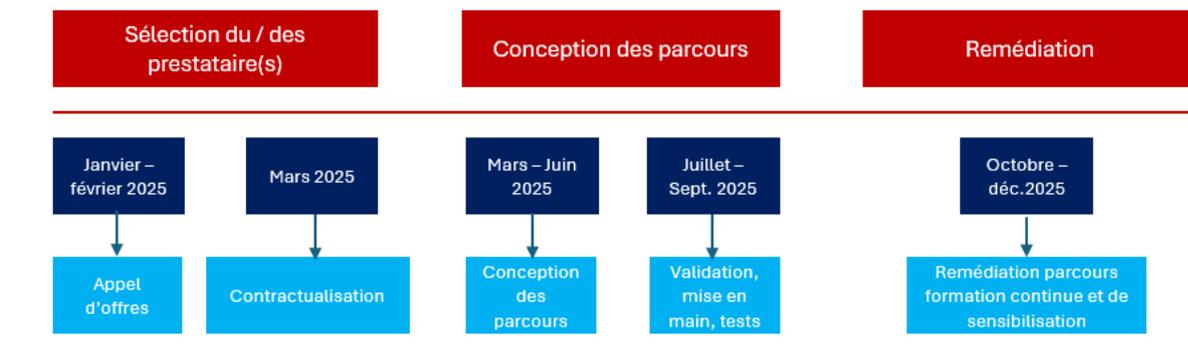
Le prestataire est tenu à une stricte obligation de **confidentialité** concernant tous les travaux menés dans le cadre de cette mission. Il lui est interdit de divulguer, reproduire ou exploiter, directement ou indirectement, tout ou partie des contenus et informations relatifs au projet sans l'autorisation préalable et écrite de l'ANFA.

## Propriété exclusive des contenus

A l'issue de la cession, l'ANFA sera **seule et exclusivement propriétaire** des supports de formation, incluant tous les droits associés, sans restriction ni limitation d'usage.

## 6.2. Calendrier prévisionnel

La prestation devra se dérouler entre mars et septembre 2025, avec une livraison finale et les sessions de mise en main organisées au plus tard en septembre 2025, suivi d'une période de remédiation de septembre à fin décembre 2025.



### Les pénalités en cas de retard

En cas de retard dans l'exécution des prestations, des pénalités indiquées dans l'article 14 du CCAG-FCS<sup>1</sup> seront appliquées.

#### **6.3. Le respect des formats de la formation (trames et charte graphique)**

Afin d'avoir une offre de formation harmonisée, les candidats devront s'engager à respecter une charte que leur fournira l'ANFA pour la production des différents supports de formation.

Cette charte indiquera les éléments visuels que l'ANFA souhaite apposer (logos, couleurs, ...) ainsi que des trames permettant des formats de formations homogènes.

#### **6.4. Budget conception/production**

Budget maximum estimé pour le lot 1 : 211000 euros TTC (175833 euros HT)

Budget maximum estimé pour le lot 2 : 60000 euros TTC (50000 euros HT).

#### **6.5. Modalités de paiement**

Le paiement des prestations sera effectué selon les modalités suivantes :

- **50 %** du montant total sera versé à la contractualisation, après les échanges préalables.
- **35 %** du montant total sera versé à la livraison finale des parcours de formation.
- **15 %** du montant total sera versé après la réception et la validation des remédiations nécessaires, dans un délai maximal de trois mois suivant la validation finale du projet.

## **7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

L'acheteur et le candidat retenu, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou

---

<sup>1</sup> Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services.



réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon, le 31 janvier 2025

Le Président de l'ANFA,

DocuSigned by:  
*STEPHANE RIVIERE*  
839C7B5E0725435...  
Stéphane RIVIERE

Le Vice-Président de l'ANFA,

DocuSigned by:  
*Bernard GUYOT*  
2898292FF4AA411...  
Bernard GUYOT